



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

***LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
(SCoT)***

*Adopté par le Bureau le 24 août 2016*

---

En date du 7 janvier 2016, le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement a été saisi par la communauté d'agglomération du Territoire de la côte ouest (TCO) sur la première partie<sup>1</sup> du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Dans ce cadre, le CCEE avait formulé des remarques et préconisations. Dans la continuité de cette démarche, le TCO a de nouveau sollicité le Conseil le 24 mai dernier sur son projet arrêté de SCoT.

Après examen des différents documents, le CCEE souscrit aux objectifs affichés dans ce schéma directeur. En outre, il relève avec satisfaction que le document apporte des réponses aux interrogations qu'il a soulevées dans son précédent avis notamment en matière de tourisme. De même, il note que les tendances démographiques actuelles sont prises en compte dans le scénario retenu.

En conclusion, le Conseil salue les valeurs défendues dans ce projet de territoire et espère que la déclinaison de ce schéma au niveau communal, notamment à travers le Plan local d'urbanisme, soit opérationnelle et compatible avec les objectifs affichés.

---

1 Livres 1 et 2